



MAIRIE DE PARNÉS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

1. Adhésion au dispositif CDG60 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique
 - ✓ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'adhésion à intervenir avec le cdg60 et autorise le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.*

2. Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. Cette fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

 - ✓ *Après en avoir délibéré, Messieurs Pascal LAROCHE et Landry LEPAGE sont désignés correspondant incendie et secours*

3. Désignation d'un référent pour le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte

Dans le cadre de l'exercice des compétences GEMAPI et ruissellement pour lesquelles la CCVT a adhéré au SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte) pour sa partie de territoire présent sur le Bassin Versant de l'Epte et comme demandé en commission eau et assainissement en juin dernier, la désignation d'un référent en charge de faire remonter à la CCVT les problématiques rencontrées sur notre territoire.

M. le maire précise qu'il est demandé au référent de vérifier l'état de la rivière Cudron.

 - ✓ *Après en avoir délibéré, Monsieur Patrick MALLEMONT est désigné référent pour le SMBE.*

4. Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57
 - ✓ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée pour le budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2023.*

5. Evolution du poste de secrétariat de 20h à 24h
 - ✓ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'évolution*

Le Maire
Pascal LAROCHE